



LUDO DIGNE

UNE LUDOTHÈQUE POUR TOUS

A LA LUDOTHÈQUE, IL Y A DES RÈGLES AUSSI...

La ludothèque est un espace convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, l'espace d'un moment, de jouer entre adultes, entre amis, avec son ou ses enfants, de faire des rencontres ludiques.

La ludothèque est un lieu où chacun doit venir dans un unique but : prendre du plaisir autour du jeu.

L'adhésion

La ludothèque est une association, l'adhésion à l'association est nécessaire pour pouvoir profiter des services de la ludothèque. Celle-ci est fixée à 15 € par personne ou par famille. Sachant qu'un tarif réduit de 12 € est applicable aux familles avec 2 enfants ou plus, aux personnes de plus de 60 ans, aux étudiants et aux personnes bénéficiaires des minima sociaux. L'adhésion vaut pour une famille, l'adhérent principal étant toujours une personne majeure, pour une raison de représentativité à l'Assemblée Générale. L'adhésion vaut pour 1 année à compter de la date d'inscription.

Lors de l'adhésion à l'association, nous serons amenés à vous demander :

- Un justificatif d'assurance de responsabilité civile pour les personnes utilisant le service de jeu sur place.
- Un chèque de caution de 25 €, correspondant au prix moyen d'un jeu, pour les personnes utilisant le service de prêt de jeu ; ce chèque ne sera pas encaissé et sera remis en toute logique à la fin de l'adhésion s'il n'y a pas eu de dégradation.
- Tous documents pouvant justifier le tarif réduit (copie du livret de famille, carte d'identité, carte étudiante...).
- Le dossier d'inscription de La ludothèque correctement rempli.

Les Règles du jeu à la Ludothèque

La ludothèque est un lieu ouvert et libre.

Au cours des accueils de public, chaque adhérent peut venir et repartir quand il le désire, les entrées et les sorties sont libres.

Pour cette raison, les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte. Lors des accueils, l'adulte accompagnant (parent, assistante maternelle, etc.) reste responsable et veille à la sécurité de l'enfant dans la structure.

Le personnel est disponible pour tous en général et ne peuvent donc l'être pour chacun en particulier, c'est pourquoi, notamment dans le cadre des jeunes enfants, la participation active de l'adulte est nécessaire durant le temps de jeu.

Les Règles du Prêt

Durée du prêt

Chaque famille adhérente peut emprunter un jeu et le conserver 2 semaines maximum. Par respect pour les autres adhérents qui attendent eux aussi ces jeux, il est important de respecter cette durée d'emprunt. Pour éviter les abus, au-delà de ce délai, il sera réclamé une pénalité de 1 € par semaine entière de retard.

Si un jeu plait vraiment (hors nouveautés) ou si l'adhérent ne peut pas respecter ce délai, un simple coup de téléphone pour renouveler le prêt nous permettra de tenir informés les adhérents attendant le emprunté.

Etat du jeu

Avant le départ d'un jeu en prêt, l'adhérent vérifiera l'état du jeu et si celui-ci est complet, il s'engage à le rendre dans le même état lors du retour. Les jeux seront systématiquement vérifiés par un ludothécaire.

Respect des autres adhérents, Respect du matériel

Respect du matériel

Par respect pour les autres adhérents et envers la ludothèque, il est évident de respecter le '*matériel jeu*' :

Si le jeu est détérioré ou si des pièces sont perdues – que ce soit lors d'un prêt ou en jouant sur place – il est logique qu'une participation soit demandée à l'adhérent responsable, à défaut, le chèque de caution pourrait être encaissé.

En cas de perte, aucun nouveau jeu ne pourra être emprunté tant que l'adhérent n'aura pas retrouvé ou participé au rachat de la pièce.

Respect des autres adhérents

Par respect pour les autres adhérents accueillis, il est important de ne pas venir ou de ne pas emmener votre enfant à la ludothèque lors d'une maladie contagieuse !

Bien évidemment, la ludothèque se voulant un lieu convivial il est important de respecter les autres adhérents, les ludothécaires et bénévoles de l'association par son comportement.

Pour que chacun puisse s'y retrouver, les jeux et jouets sont classés et rangés par catégories ; par respect pour tous, il est demandé de respecter ce classement lorsque l'on range un jeu après y avoir joué et en cas de doute, de le remettre au ludothécaire qui aidera l'adhérent.

Rappelons que la ludothèque est avant tout un espace de liberté autour du jeu où le but est de prendre plaisir à jouer, ces '*règles du jeu*' ne sont pas faites pour sanctionner, mais pour assurer un service de qualité.

Dans le cadre de manifestations ou d'accueil, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo. Ces photos ne seront utilisées que dans le cadre de publication de l'association, du site internet de la ludothèque ou par la presse locale.

La responsabilité de la ludothèque ne peut être engagée hors de ses murs. Celle-ci ne sera pas non plus responsable des incidents pouvant résulter de l'usage des jouets prêtés.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature (précédé de la mention lu et approuvé) :

